

## **L'honorable France Charbonneau, j.c.s.**

La juge Charbonneau a été nommée juge à la Cour supérieure le 26 février 2004.

Après avoir complété les quatre premières années du cours classique, elle a étudié au Collège Bois-de-Boulogne. Elle a suivi ses études de droit à l'Université de Montréal (LL.L.), où elle fut parallèlement assistante de professeurs en droit commercial, en droit de la famille et en responsabilité civile délictuelle.

Admise au Barreau du Québec en 1978, la juge Charbonneau a travaillé à l'Aide juridique à Montréal et à Longueuil, pour se joindre, en janvier 1979, au Ministère de la Justice à titre de procureure de la Couronne. Elle y travaille pendant vingt-six ans jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure, le 26 janvier 2004.

Comme avocate, elle a occupé dans plus de mille dossiers en matière de crimes organisés, en matière de crime contre la propriété et en matière de stupéfiants. Elle a notamment plaidé plus ou moins 80 causes de meurtre.

La juge Charbonneau a enseigné à l'École du Barreau du Québec pendant plus de dix ans. Elle participait également aux corrections d'examens.

Parallèlement à ses fonctions de procureure de la Couronne, elle a enseigné les aspects légaux de la gestion d'un bureau d'enquête policière pour le compte de la Faculté de droit de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle a aussi enseigné le droit pénal appliqué à l'enquête policière à la Faculté de droit de l'Université Laval, dont l'incidence de la Charte canadienne des droits et libertés sur le travail des policiers, les exigences légales entourant l'arrestation d'un suspect, les intrusions étatiques, la procédure et les moyens nécessaires à l'enquête, la recevabilité de la preuve recueillie ainsi que le témoignage des policiers à la cour. Elle a aussi enseigné à l'École nationale de police aux jeunes recrues.

La juge Charbonneau a siégé sur le Comité de discipline du Barreau du Québec de 1994 à 2004.

Elle a été conseillère juridique à l'escouade « Carcajou » et au Service Conseil de la Sûreté du Québec, de 1997 à 2000. Elle a participé au plan de renouvellement de la Sûreté du Québec suite aux recommandations de la Commission Poitras. Elle a rédigé et donné des cours de perfectionnement aux enquêteurs affectés au crime organisé, aux membres des escouades régionales mixtes, aux commandants G.T.I. (Groupe tactique d'intervention), aux officiers des affaires internes, aux gestionnaires en matière d'écoute électronique ainsi qu'aux policiers des renseignements criminels. À cette occasion, elle fut l'auteure de plusieurs textes destinés tant aux procureurs de la Couronne qu'aux policiers.

En 1999 et en 2000, elle a été présidente d'un groupe de travail composé de procureurs de la Couronne et de policiers à travers le Canada dont le but était l'harmonisation des poursuites

légales en matière de crime organisé, notamment contre les différents gangs de motards criminalisés.

Au moment de sa nomination à titre de juge à la Cour supérieure, la juge Charbonneau faisait partie du Service conseil de la Couronne.

Le 11 octobre 2011, elle a présidé la Commission d'enquête publique sur l'octroi de contrats publics dans l'industrie de la construction en lien avec le financement politique (CEIC) jusqu'au 15 décembre 2015.